AFFAIRE N° 39/3. - Prise en compte au budget de 1969 d'une somme de 75 000 Frs représentant la participation du SERVICE DEPARTEMENTAL de la JEUNESSE et des SPORTS pour les travaux d'installation des colonies de vacances.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à prendre en compte au budget de 1969 une subvention de 75 000 Prs allouée à la Commune par le SERVICE DEPARTEMENTAL de la JEUNESSE et des SPORTS pour les travaux d'entretien et d'amélioration des installations des colonies de vacances, savoir :

- en RECETTES - au Chapitre 940 - Article 7380 ..... 75 000 Frs

- en DEPENSES - à l'Article 657 - Subvention au Comité des Fêtes ...... 75 000 Frs

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Janit Jewis, le 3 fuil 1970 Jon le léfet Le benétaire benéfal signé: It tester Jon copie certifié comprine le directeur des Manier Financieries le lirecteur des Manier Financieries